



N° d'épreuve FFM — 225
 Moto-Club — NC gyé champagne
 N° d'affiliation — 1859
 Date — 20 MARS 2022
 Lieu — gyé champagne
 Organisateur technique — GAASCH Patrick
 E-mail — gaasch.p@orange.fr
 Téléphone — 06 24 16 38 34

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course — ALANIECE Laurent Licence : 279169
 Président du Jury ou Arbitre* — OPALINSKI Richard Licence : 054480
 Membre du Jury — Licence :
 Membre du Jury — Licence :
 Commissaire technique responsable — THIEBLENT Gerard Licence : 164059
 Responsable du chronométrage — MAIERHOFER Nicolas Licence : 362568

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Horaires Prévisionnels*

Contrôles Administratifs : Samedi 14h à 15h Dimanche 7h à 8h Départ : 8h30
 Contrôles Techniques : Samedi 14h à 15h Dimanche 7h à 8h Arrivée : 16h30
 Remise des prix : 18h00 *Les horaires détaillés peuvent être annexés au présent règlement.

Article 4 Catégories & Engagements

| Nom de la catégorie | Age mini | Age maxi | Cylindrée | Tarif et Description |
|---------------------|----------|----------|-----------|---|
| Championnat L1 | 16 | | 125 à 650 | Cylindrées, Ages et permis conforme aux RFS Enduro Tarif unique de 75€ sauf Femmes et Soc: 10€ |
| Trophée L2 | 16 | | 125 à 650 | |
| challenge L3 | 16 | | 125 à 650 | |
| 50cc | 14 | | 50 | |

Engagement :

Site Internet ---
 Contact ---
 Téléphone ---

E-mail -->

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non
 Tarif :
 Caution : 60€

Article 5 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son permis de conduire (ou permis AM ou attestation de suivi de la formation pratique du BSR en cours de validité), l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule. Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 6 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 7 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical ... AMRANE Karime

Nombre de secouristes 11 secouristes 3 médecins

Hôpital le plus proche ... T.ROYES

Nombre d'ambulance(s) ... 4

Temps de trajet (en min) ... 45

Article 8 Le site de pratique

Caractéristiques : Longueur de la boucle ... 70

Nombre de Contrôles Horaires ... 1

• De type Banderolée (MX) ... 3

• De type Enduro (en ligne) ...

• De type X-Trem ...

Distance journalière ...

Contrôles de Passage ... 2

Longueur(s) ... 3,7 KMS

Longueur(s) ... 3,20 KMS

Longueur(s) ... 2,7 KMS

Nombre de spéciale(s) :

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? oui non

Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ? oui non

Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? oui non

Nombre de participants : 490
(7 par kilomètre maximum)



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : 14/02/2022

MOTO CLUB
GYE CHAMPAGNE
10 RUE DE LA VEREILL
10250 GYE SUR SEINE

Visa de la Ligue

Date : 17/02/22

D. JACQUES
LIGUE MOTO GRAND-EST
Maison Régionale des Sports
13, Rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
Tél : 03.83.18.87.68

Visa de la FFM

Date : 15/03/2022

Numéro : 22/0176



Règlement particulier ENDURO de GYE-sur-SEINE

Dimanche 20 MARS 2022



Art 1 : GENERALITES :

Le moto-club GYE-CHAMPAGNE organise le dimanche 20 MARS 2022, une épreuve d'enduro internationale enregistrée à la FFM sous le n° 225 sur le territoire des communes : , COURTERON, PLAINES SAINT LANGE, MUSSY SUR SEINE, GYE-SUR-SEINE, LANDREVILLE, VILLE SUR ARCE, CELLES SUR OURCE, BUXEUIL, NEUVILLE-SUR-SEINE, .

Cette compétition est inscrite au calendrier des championnats ligues Enduro :

- GRAND-EST,
- ILE DE FRANCE,
- BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.
-

Art 2 : REGLEMENT :

Cette épreuve se déroulera conformément aux règles du code de la route et aux règlements enduro établis par la FFM dans lesquels nous nous reporterons pour tout ce qui n'est pas expressément défini ci-après.

Tout participant doit avoir pris connaissance du présent règlement avant le départ de l'épreuve, il en accepte les conditions et s'engage à respecter les règles éditées.

Art 3 : ENGAGEMENT :

490

Le nombre de compétiteurs est limité à ~~500~~ pilotes.

Le droit d'engagement est fixé à **75,00 €** pour l'ensemble des compétiteurs sauf pour les féminines et 50 cc → **10,00 €** (LMGE 2022).

Les engagements se feront via le site de www.inscriptions.liguemotograndest.fr la date de clôture est fixée au **06 mars 2022**.

Aucune licence à la journée ne sera établie sur place. Vous devez les effectuer sur le site de la FFM. (<https://pratiquer.ffmoto.org/licence-une-manifestation>) et la présenter au contrôle administratif.

Art 4 : CONTRÔLES ADMINISTRATIFS :

Lieu : Chalet du moto-club plateau du Cordelon 10250 Gyé-sur-Seine

Horaires : - samedi 19 mars de **14h00 à 19h00**
- dimanche : 20 mars de **7h00 à 8h00**

Pièces à présenter : **ORIGINAUX** :

Permis de conduire, Carte grise moto, Assurance moto, Licence FFM 2022 ou journée, Permis AM (ex BSR/CASM pour 50 cm³).

Art 5 : CONTRÔLES TECHNIQUES : (conforme RTS enduro FFM)

Les motos seront conformes aux règles définies (code de la route + RTS)

- Immatriculée, pneus FIM obligatoire AV et AR ;
- Eclairage AV + AR, mousse guidon ou pontets
- Leviers de frein et embrayage seront complets
- Le guidon sera bouché à chaque extrémité : poignées caoutchouc, protèges mains, embouts...
- Béquille d'origine obligatoire

o Le niveau sonore sera conforme aux normes fixées dans le RTS 2022 (112 db à 2 mètres)
Le casque sera OBLIGATOIREMENT HOMOLOGUE (ECE 22.05), la protection dorsale et pectorale conforme à la norme (CE 1621-2 norme FFM).

TOUT PILOTE NE PRESENTANT PAS L'INTEGRALITE DES DOCUMENTS OU AYANT UNE MOTO NON CONFORME NE PRENDRA PAS LE DEPART DE LA COMPETITION.

IL N'Y AURA PAS DE PARC FERME.

Art 6 : CATEGORIES :

- o **INTER** (E1, E2, E3) : licence Inter, **fond plaque rouge, n° blanc**
- o **LIGUE 1** (E1, E2, E3) : licence NCO, championnat **fond plaque jaune n° noir**
- o **LIGUE 2** (E1, E2, E3) : licence NCO, Trophée **fond plaque vert n° blanc**
- o **LIGUE 3** (E1, E2, E3) : licence NCO/journée, Challenge **fond plaque noire n° blanc**

Art 7 : DEPART :

Les pilotes se présenteront **15' avant leur heure de départ** dans la zone définie.

Les départs s'effectueront à raison de **4 pilotes par minute à partir de 8h30** et par ordre chronologique.

Art 8 : PARCOURS :

Le tracé d'environ **70 kms** est constitué de **2 boucles**, une de 45 kms avec 2 spéciales (Landreville, Celles-sur-Ource) et une de 25 kms avec 1 spéciale (Gyé-sur-Seine) est à parcourir une à 3 fois selon la catégorie. **Trois spéciales sont à parcourir à chaque tour. (plan affiché au pc course)**

Art 9 : RAVITAILLEMENTS :

Autorisé uniquement au **CH fixe unique**, plateau de Cordelon 10250 Gyé-sur-Seine. Il sera conforme aux règles FFM. Le tapis environnemental absorbant est **IMPERATIF** sous la moto → **PENALITES**.

Art 10 : SPECIFICATIONS PARTICULIERES :

- o Les pilotes ne pourront pas être accompagnés par un suiveur sur l'ensemble du circuit → **EXCLUSION**
- o Le pilote surpris à quitter le tracé sera disqualifié immédiatement → **EXCLUSION**;
- o Le pilote et/ou son assistance faisant preuve d'agressivité ou de non respect des organisateurs, bénévoles, marshals → **EXCLUSION**;
- o En cas de mauvaises conditions météorologique, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve si le tracé devenait impraticable ou dangereux pour les pilotes, **aucun remboursement des engagements ne pourra être exigé.**

Art 11 : CLASSEMENT :

Le classement et le chronométrage seront assurés informatiquement par ETERNYTIME,

Les pénalités seront appliquées conformément au règlement du championnat de France Enduro FFM.

Art 12 : REMISE DES PRIX :

La remise des prix s'effectuera le dimanche en fin d'après midi vers 18h00 devant le chalet du moto-club, elle récompensera les 3 premiers de chaque catégorie (voir annuaire LMGE 2022) + aux 3 premiers 50 cm³ et aux 3 premières féminines sous réserve d'avoir au moins 3 inscrits dans chaque catégorie.

Art 13 : RECLAMATIONS :

Les réclamations se feront dans les 30 minutes suivant l'affichage officiel des résultats, établis par ETERNY TIME, auprès du directeur de course, **accompagnées d'une caution de 75,00 €** et conformément aux dispositions du code sportif national de la FFM. Cette somme sera restituée si la réclamation est considérée comme recevable.

Art 14 : ASSURANCE :

Une assurance responsabilité civile organisateur d'activité sportive de loisir ou de compétition avec véhicules à moteur a été souscrite auprès de SAS assurances Lestienne, BP 34 51873 REIMS CEDEX.

Art 15 : OFFICIELS :

- Président du moto club: Patrick GAASCH
- Directeur de course : Laurent ALANIECE
- Organisateur technique : Michel YOVANOVITCH
- Président du jury : désigné par la LMGE *Richard OBALINSKI*
- Commissaire sportif LMGE : désignés par LMGE
- Commissaires techniques: désignés par LMGE

Les compétiteurs prenant part à cette épreuve reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement, ils s'engagent à en respecter tous les points inscrits ci-dessus. Les compétiteurs renoncent en cas d'accident ou à l'issue de l'épreuve d'attenter une action en justice à l'encontre des propriétaires ou locataires des propriétés traversées, de l'ONF pour des raisons matérielles et de l'organisateur car l'enduro est un sport à risque dont les conséquences, quelle qu'elles soient, sont acceptées par les compétiteurs.

AUCUN REMBOURSEMENT DE L'EPREUVE NE SERA EFFECTUE APRES L'ATTRIBUTION DES NUMEROS.